

Commune de
FONTENAY SUR VÈGRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 15 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quinze janvier, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame LHOPITAL Monique, Maire.

Étaient présents : M. MARTEAU Jean-Luc, Mme FABLE Michèle, M. TOUCHARD Fabien, Mme DORET Peggy, M. CHAUVEAU Didier et M. MAZURE Mathias

Absents excusés : Mme GIRAULT Catherine et M. RUILLÉ Guy

Absent non excusé : M. GOUPIL DE BOUILLÉ Pierre

Secrétaire de séance : Mme DORET Peggy

Date de convocation : 10/01/2019

Date d'affichage : 10/01/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Nombre de présents : 6

ORDRE DU JOUR :

- Convention SATESE assainissement 2019-2021
- Devis budget 2019
- Affaires diverses

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

- Aménagement sécurité du bourg

CONVENTION SATESE ASSAINISSEMENT 2019-2021
(2019-01-01)

Madame le Maire fait part de l'offre de reconduction de la convention SATESE pour une durée de 3 ans (2019 à 2021). Madame le Maire rappelle que cette convention concerne l'assistance technique pour l'assainissement collectif et que le tarif de 0.40 € T.T.C. par habitant a été maintenu.

Le Conseil Municipal donne pouvoir, à l'unanimité, à Madame le Maire pour signer cette convention.

AMENAGEMENT SECURITE DU BOURG
(2019-01-02)

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement de mise en sécurité du bourg, une étude de projet a été menée par ATESART et que le coût total du projet est estimé à 53 291 € H.T. Pour mener à bien ce projet, Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'un marché public devra être établi. En effet, les marchés qui répondent à un besoin dont la valeur estimée est égale ou supérieure à 25 000 € H.T. doivent être conclus par écrit et accessibles à tous.

Madame le Maire expose au Conseil municipal les différentes modalités de mise en place d'un marché public : rédaction d'un cahier des charges qui doit être précis, objectif et ne pas orienter de choix, liberté d'accès à la commande publique, égalité de traitement des candidats, transparence des procédures.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la mise en place d'un marché public dans le cadre du projet d'aménagement de mise en sécurité du bourg et charge Madame le Maire de mener à bien ce projet.

DEVIS BUDGET ANNEE 2019

Madame le Maire présente au Conseil municipal plusieurs devis concernant les travaux et achats de matériel prévus courant 2019. Ces estimations serviront à établir le budget prévisionnel 2019.

TRAVAUX	TARIF T.T.C.	ENTREPRISES
Voirie		
Aménagement de mise en sécurité du bourg	63 949,20 €	Evaluation par ATESART
Panneau voie sans issue	70,00 €	Direct Signalétique
Voirie rue de la Tannerie, Fontaine, Logis	Devis en cours	CCLBN
Eglise		
Abat-sons, grillage clocher de l'église	6 588,00 € 3 984,00 € 9 328,00 € et 11 799,60 €	Entreprise GRUDET Entreprise LEBLANC Entreprise BODET
Garde-corps escalier place de l'église	1 050,00 €	Entreprise ROUSSEAU
Mairie		
Reliure état civil	1 500,00 €	<i>Estimation-pas de devis</i>
Défibrillateur (obligatoire à partir de 2021)	1 750,00 €	Prix catalogue
Radiateurs	5 332,80 € 2 677,00 €	Entreprise LEMAITRE Entreprise BERGER
Ecole		
Serrure portail	360,00 €	Entreprise ROUSSEAU
Terrains		
Signalisation chemin aire de loisirs, patrimoine	1 200,00 €	Suivant réponse compétence CCLBN
Numérotation lieux-dits		Suivant liste fibre optique
Poteaux à incendie :		
- Bel Air	1 932,00 €	VEOLIA
- Censies	2 052,00 €	VEOLIA
- Les Picorières	2 052,00 €	VEOLIA
Technique		
Décoration Noël (complément rues et église)	2 400,00 €	Catalogue
Prises sur candélabres	1 000,00 €	Suivant déco retenue
Tondeuse autotractée	957,60 €	Devis Mariais
Perceuse sans fil	200,00 €	BRICORAMA
Armoire métallique	550,00 €	Manutan- Obligation DU
Etagères (Fonctionnement)	400,00 €	Fabrication agent communal
Gilet de sauvetage	67,70 €	Site SETON

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les travaux et achats de matériel prévus pour 2019 et charge Madame le maire d'obtenir des devis aux meilleurs prix.

Affaires diverses :

- Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'une lettre adressée aux présidents des différentes associations des maires nous a été transmise par le percepteur. Celle-ci concerne une décision qui viserait à supprimer les trésoreries et obligerait les communes à choisir leur propre « comptable ».
- Madame le Maire revient sur le projet de construction de la nouvelle salle des fêtes et informe le Conseil municipal que deux terrains sont à vendre sur la commune. Les tarifs de vente sont :
 - parcelles ZW11 et AA11 : 10 000 € ;
 - parcelle AA16 avec hangar : 25 000 €.

Les surfaces de ces parcelles pourraient permettre d'accueillir la nouvelle salle des fêtes et un parking attenant.

Madame le Maire explique au Conseil municipal que ce projet de construction pourra être mis en œuvre lors du prochain mandat étant donné le peu de temps restant du mandat en cours mais que l'achat de ces terrains pourrait, d'ores et déjà, permettre le lancement du projet.

La séance est levée à 22h16.